

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à 18 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY,

Absents non excusés : Sylvaine CADORET, Émilie RACAULT, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Patrick TANGUY

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2025.

M. le maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le futur loyer de l'ancienne école de La Benâte aux Kinés. Le conseil accepte à l'unanimité.

Modification des statuts du SDEER

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente. Le Syndicat a besoin de l'approbation des communes membres.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Rémunération coordonnatrice pour le recensement

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir fixer le montant de rémunération de la coordonnatrice du recensement, Mme Annie BOUTIN, qui s'occupera des trois agents recenseurs début 2026.

Il propose de fixer le montant de rémunération suivant à 500€ net (hors charges)

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Arrivée de Mme Sylvaine CADORET à 18h47

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Décision modificative

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative au budget en transférant de l'argent du compte 6068 vers les comptes 6411 et 6218 afin de pouvoir payer les salaires de décembre.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Loyer restaurant Le Relax 2026

Le conseil municipal ayant voté le 16 décembre 2024 pour le maintien d'une baisse de loyer du Bar-Restaurant Le Relax jusqu'au 31 décembre 2025, la question se pose aujourd'hui de reconduire ou non ce loyer. Le conseil municipal décide de maintenir ce loyer pour l'année 2026 à 540€ HT /mois.

Ont voté pour : 13	Abstention : 1	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 :

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L.2121-29, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et jusqu'à l'adoption du budget 2026, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Travaux voirie Cité du Drapeau La Benâte par le Syndicat de Voirie

Mr le maire informe le conseil municipal que la commission voirie a demandé une étude de travaux auprès du Syndicat de Voirie 17 pour l'aménagement de la cité du Drapeau au centre bourg de La Benâte, celle-ci étant en très mauvais état. Il s'agit de refaire la voirie et d'y aménager des trottoirs ainsi que des places de stationnement. Plusieurs propositions sont présentées et Mr le maire demande de bien vouloir les étudier et de se prononcer. Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le projet en « Enrobé + béton désactivé » qui se déroulera en deux phases sur 2 années consécutives (2026 et 2027) :

- **Année 1** pour 106 182,43€ HT (127 418,92€ TTC)

- Trottoirs : 48 858,21€ HT (soit 58 629,85€ TTC)

- Voirie et stationnement : 57 324,22€ HT (soit 68 789,06€ TTC)

- **Année 2** pour 91 569,04€ HT (109 882,85€ TTC)

- Trottoirs : 41 809,51€ HT (soit 50 171,41€ TTC)

- Voirie et stationnement : 49 759,53€ HT (soit 59 711,44€ TTC)

Des subventions seront demandées chaque année pour ces travaux.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Subvention exceptionnelle pour la Société des fêtes

Le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de la société des fêtes qui demande une aide financière à hauteur de 350 € pour prise en charge d'une partie des frais du 13 juillet 2025.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Acceptation d'un don

Mr Le Maire a reçu de la part de la société PIZZ'ARYA un don d'un montant de 150€ afin de compenser la consommation électrique utilisée lors de l'installation hebdomadaire de leur camion pizza à La Benâte et Saint Denis du Pin.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Montant du loyer pour installation des kinésithérapeutes à La Benâte

Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée du projet d'installation d'un couple de kinésithérapeutes dans les locaux de l'ancienne école de La Benâte. Avant de poursuivre et de lancer les travaux, Mr le maire rend compte des devis estimatifs reçus et demande au conseil municipal de bien vouloir s'accorder sur le montant du loyer à demander.

Après étude des différents devis et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de fixer le loyer à 650€ TTC par mois et de l'indexer
- un contrat de location sera fait par un avocat et une caution sera demandée.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Notre secrétaire de la mairie déléguée de La Benâte quitte son poste. Une nouvelle secrétaire de mairie est recherchée
- Une campagne de reprises de concessions se prépare pour 2026 sur le cimetière de La Benâte
- Le journal communal se termine
- 2 défibrillateurs ont été installés : un à l'extérieur de chaque mairie déléguée
- La prochaine plantation d'arbres aura lieu début janvier 2026
- la chambre des métiers de Niort nous a fait parvenir une demande de subvention car ils ont 2 élèves d'Essouvert en formation chez eux.
- Le choix est fait de reconduire le traiteur et l'orchestre pour le repas des aînés 2026
- Remerciements d'un administré suite au décès d'un proche sur la commune.
- Remerciements de l'association CANICROSS suite à leur journée passée dans le bois d'Essouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire
Henri AUGER

Secrétaire de séance
Christiane VALAYER